

E 6703

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 19 octobre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 19 octobre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC45/2011 - Section III -
Commission du budget général 2011.**

15486/11.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 octobre 2011
(OR. en)**

15486/11

FIN 740

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	14 octobre 2011
Destinataire:	M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC45/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC45/2011.

p.j.: DEC45/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 13/10/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRE 08

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 45/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0801 Dépenses administratives du domaine politique «Recherche»		
POSTE - 08 01 04 30 Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)	CND	- 350 000
POSTE - 08 01 05 03 Autres dépenses de gestion pour la recherche	CND	- 16 607 841

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0804 Coopération - Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production		
ARTICLE - 08 04 01 Coopération - Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	CE	8 473 533
	CP	8 473 533
AU CHAPITRE - 0807 Coopération - Transports (y compris -aéronautique)		
ARTICLE - 08 07 01 Coopération - Transports (y compris l'aéronautique)	CE	8 134 308
	CP	8 134 308
AU CHAPITRE - 0810 Idées		
ARTICLE - 08 10 01 Idées	CE	350 000
	CP	350 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

08 04 01 - Coopération - Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production

b) Données chiffrées à la date du 29/09/2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	442 234 000	257 088 329
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	10 525 169	6 118 702
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	452 759 169	263 207 031
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	449 476 185	259 794 005
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 282 984	3 413 026
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	11 756 517	11 886 559
7. Renforcement proposé	8 473 533	8 473 533
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,92%	3,30%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	10 089	958
2. Crédits disponibles à la date du 29/09/2011	10 089	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

1) Crédit d'engagement

Cette augmentation de crédit permettra de financer 1 à 2 propositions supplémentaires provenant des appels FP7-NMP-2011-LARGE concernant le domaine 'Nouvelles technologies basées sur le traitement physique des matériaux', et de l'appel FP7-NMP-2011-SMALL dans le domaine 'Modélisation de la dynamique ultrarapide des matériaux', en améliorant ainsi le taux de réussite de ces appels.

2) Crédit de paiement

Ces crédits supplémentaires permettront dès 2011, de finaliser 2 contrats supplémentaires provenant de l'appel NMP-2011-NMP-ICT-FoF (Usines du futur) et de payer les Fonds d'avance correspondant.

Sachant que cet appel fait partie du plan de relance économique, il est donc important que le maximum des conventions de subvention puisse débuter dès 2011.

I.Ba) Intitulé de la ligne**08 07 01 - Coopération - Transports (y compris l'aéronautique)**b) Données chiffrées à la date du 29/09/2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	247 133 000	261 401 700
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	5 881 765	6 221 360
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	253 014 765	267 623 060
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	252 169 339	218 988 805
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	845 426	48 634 255
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 979 734	56 768 563
7. Renforcement proposé	8 134 308	8 134 308
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,29%	3,11%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	1 894	1 894
2. Crédits disponibles à la date du 29/09/2011	1 894	1 894
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	0,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Ce renforcement de EUR 8,2 Mio en crédits d'engagement et crédits de paiement permettra de financer deux projets additionnels: un premier de EUR 4,080 Mio ('surface transport') de l'appel FP7-SST-2011-RTD (SST: 'Sustainable Surface Transport') et un autre de EUR 4,054 Mio ('TFAST – aeronautics') de l'appel FP7-AAT-2010-RTD-1 (AAT: 'Aeronautic and Air Transport'). Les crédits de paiement serviront principalement au préfinancement des projets issus des ces appels.

I.C

a) Intitulé de la ligne

08 10 01 - Idées

b) Données chiffrées à la date du 29/09/2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 298 731 000	714 134 248
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	30 909 798	16 996 395
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 329 640 798	731 130 643
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	668 237 589	465 373 576
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	661 403 209	265 757 067
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	661 753 209	266 107 067
7. Renforcement proposé	350 000	350 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,03%	0,05%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	396 727	388 966
2. Crédits disponibles à la date du 29/09/2011	6 020	618
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	98,48%	99,84%

d) Justification détaillée du renforcement

Ce transfert va permettre au programme Idées de financer un projet de l'appel ERC-AdG-2011 ('Advanced Investigator Grant', appel adressé aux chercheurs confirmés) qui se trouve dans la liste de réserve. Les crédits de paiement serviront au préfinancement d'un projet issu de cet appel.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

08 01 04 30 - Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)

b) Données chiffrées à la date du 29/09/2011

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	35 115 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	835 737
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	35 950 737
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	35 600 737
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	350 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0
7. Prélèvement proposé	350 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 29/09/2011	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Un exercice minutieux de révision des dépenses administratives de l'agence Exécutive du Conseil Européen de la recherche (AECER) montre un surplus d'EUR 350 000 liés essentiellement à une diminution du volume d'audits et à une rationalisation des projets de communication.

La proposition de réduction du budget de fonctionnement de l'AECER pour un montant d'EUR 350 000 a fait, au préalable, l'objet d'une décision lors de la réunion du Comité de Direction de l'AECER qui s'est tenue le 08/09/2011.

Il est proposé de réallouer ce montant aux dépenses opérationnelles du Programme Spécifique Idées (exécutées par l'AECER).

II.B

a) Intitulé de la ligne

08 01 05 03 - Autres dépenses de gestion pour la recherche

b) Données chiffrées à la date du 29/09/2011

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	61 870 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	1 207 160
2. Virements	-275 895
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	62 801 265
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	32 414 037
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	30 387 228
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	13 779 387
7. Prélèvement proposé	16 607 841
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,84%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	7 284 915
2. Crédits disponibles à la date du 29/09/2011	1 982 221
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	72,79%

d) Justification détaillée du prélèvement

Au début de l'année 2011, l'accent a été mis sur une rationalisation des dépenses de missions, réunions et des actions de communication (pour une économie d'environ EUR 9,3 Mio). Différents outils ont été mis en place afin de permettre une gestion de ces dépenses en tenant compte du contexte de crise économique Européenne. Dès lors, les directions ont réduit leurs besoins dans ces types de dépenses, permettant ainsi d'effectuer des économies sur la ligne budgétaire 08 01 05 03. En parallèle, le financement de la plateforme d'évaluation étant partagé par l'ensemble des directions et services de la famille Recherche et des agences exécutives de la Recherche AER et AECER, les ordres de recouvrement perçus au 2ème semestre 2010 (crédits issus de recettes affectées internes de l'exercice) ont été transférés sur le budget 2011 (crédits issus de recettes affectées internes reportés). Tel qu'indiqué dans le Règlement Financier (art. 10), ces recettes affectées doivent être utilisées en priorité (EUR 7,3 Mio). Un surplus d'EUR 16,6 Mio est rendu disponible et est proposé d'être réalloué aux dépenses opérationnelles du Programme Spécifique Coopération pour les activités Transport (ligne budgétaire 08 07 01) et Nanotechnologies (ligne budgétaire 08 04 01).